



Education à la sexualité à l'école : offensive conservatrice contre le premier projet de programme

Des associations mènent campagne contre un dispositif qui n'est pas encore entré en vigueur et qui fait l'objet d'un très large consensus dans la communauté éducative. La ministre de l'éducation nationale, [Anne Genetet](#), défend ce programme mais insiste sur les consultations encore en cours. COLCANOPA

Le Syndicat de la famille (ex-Manif pour tous), SOS éducation ou Parents vigilants repartent en campagne. Ces associations proches de la droite conservatrice et de l'extrême droite intensifient leurs attaques contre le premier projet de programme scolaire dédié à l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité. Ce texte, en voie de finalisation, doit être présenté courant décembre au conseil supérieur de l'éducation, instance consultative rassemblant les acteurs de l'éducation, puis être publié.

Ludovine de la Rochère, présidente du Syndicat de la famille, déplore « l'idéologie du genre » et « l'influence woke » qui « transparait » dans la version actuelle. Elle souhaite « une révision en profondeur » du projet « expurgé de tout contenu militant et sexualisant ». Les très conservatrices associations familiales catholiques ont, elles, lancé une pétition, qui avait recueilli près de 1 800 signatures lundi 25 novembre, pour demander à la ministre de ne pas publier le programme car « les parents sont invisibilisés », le genre « omniprésent » et le consentement « promu comme une nouvelle norme éthique »

Conscient du caractère éruptif du sujet et de la désinformation qu'il suscite, le ministère de l'éducation nationale a pris son temps pour élaborer ce programme. Depuis 2001, une loi a inscrit l'obligation de conduire trois séances par an sur l'éducation à la sexualité, du CP à la terminale. Dans les faits, seule une minorité d'élèves a accès à cet enseignement. Face à ce constat et aux récurrentes contestations d'une minorité, Pap Ndiaye, alors ministre de l'éducation nationale, a saisi en juin 2023 le Conseil supérieur des programmes pour concevoir ce premier programme et ainsi asseoir ces enseignements.

Un équilibre prudent

Le CSP, présidé par Mark Sherringham, un ancien conseiller de François Fillon, a publié sa copie en mars 2024. Le projet – qui « vise à être acceptable par tous », insiste depuis le départ le président de ce Conseil – joue sur un équilibre prudent. Il replace cette « éducation à » dans des objectifs plus vastes que sont la connaissance de soi, le respect de l'autre ou encore l'ambition de « trouver sa place dans la société », sans faire d'impasse sur les différents types de familles, hétéroparentales comme homoparentales, ou sur les violences sexistes et sexuelles, notamment. Une consultation, classique dans l'élaboration des programmes scolaires, s'est enclenchée au printemps et s'est enrayée du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale, Nicole Belloubet, alors ministre de l'éducation, ne souhaitant pas attiser les tensions en période électorale.

La direction générale de l'enseignement scolaire a depuis, comme il est d'usage, apporté « des clarifications et des précisions », indique-t-on dans l'entourage d'[Anne Genetet](#), l'actuelle ministre de l'éducation. Cette deuxième version, réalisée en concertation avec le CSP, n'est pas publique car elle peut encore subir des modifications. Elle circule pourtant et est scrutée mot à mot par ses opposants, dont nombre d'entre eux pensent que cette éducation ne relève pas de l'école mais de la famille.

Ce projet, que Le Monde a pu consulter, parle d'éducation à la vie affective et relationnelle à l'école primaire et y ajoute « à la sexualité » au collège et au lycée. La notion de consentement est abordée pour la première fois en CE2, la puberté est évoquée à partir de la classe de CM1 et la différenciation entre sexe, genre et orientation sexuelle est prévue, à ce stade, à partir de la classe de 5 « L'identité de genre fait partie des motifs de discriminations inscrits dans le code pénal », précise l'entourage d'[Anne Genetet](#), en réponse aux polémiques.

Des tracts mensongers

La contestation s'organise depuis plusieurs mois. Les mêmes tracts, émanant d'un collectif d'associations dénommées Parents en colère ou Touche pas à mon enfant, entre autres, sont distribués ou affichés aux abords d'établissements scolaires dans plusieurs villes et villages de France, de Bordeaux à Nantes en passant par le Loir-et-Cher. Ces prospectus font état d'un programme « imposé par l'éducation nationale » et « de très nombreux signalements d'enfants et adolescents gravement choqués et traumatisés », alors que ce programme n'est ni





effectif, ni publié. « Ces tracts participent à créer de la suspicion et conduisent les parents à s'interroger sur ce qu'on enseigne à leurs enfants », déplore Aurélia Stedrasky, responsable du SNES-FSU dans le Loir-et-Cher.

« Ces polémiques trouvent aujourd'hui une caisse de résonance avec les médias de Vincent Bolloré », remarque Sophie Vénéitay, secrétaire générale du SNES-FSU, qui dénonce l'instauration d' « une panique morale ». Le projet de programme a notamment fait la « une » du Journal du Dimanche, le 24 novembre, avec la question « Les enfants en danger ? » Anne Genetet a également été longuement interrogée sur le sujet lors de son passage sur la chaîne du groupe Bolloré CNews, le 19 novembre.

Ces controverses tranchent avec le consensus – rare – des organisations syndicales autour de ce projet. « Un travail sérieux est mené, loin des idéologies », remarque un proche du dossier au sein du ministère. « L'institution prend ses responsabilités et émet un cadre clair », remarque Jean-Rémi Girard. Pour le président du Snalc, syndicat réputé conservateur, « s'il reste quelques ajustements à faire », il n'existe pas de « problème majeur » sur ce texte, excepté « sa faisabilité au vu de son ampleur et du temps à y consacrer »

La « frilosité » des pouvoirs publics

Guislain David, responsable du SNUipp-FSU, insiste sur « l'absolue nécessité » de la publication d'un tel programme au vu des 160 000 enfants agressés sexuellement chaque année selon la Ciivise (commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants).

Dans un avis daté du 10 septembre, le Conseil économique social et environnemental avait déjà pointé la « frilosité » des pouvoirs publics « qui souhaitent éviter les controverses », alors que l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité, doit « s'inscrire dans une politique de santé publique et de lutte contre les discriminations et les violences sexuelles »

Anne Genetet se retrouve ainsi sur une ligne de crête à l'approche des derniers arbitrages. Elle défend ce programme « très progressif et séquencé » tout en insistant sur les consultations en cours. « La question de l'âge approprié pour parler de sujets comme la contraception reste à débattre », concède-t-elle au Journal du dimanche « On va voir si la ministre écoute la communauté éducative ou ceux qui instrumentalisent l'école », prévient Sophie Vénéitay. Les enseignants pensent déjà à la suite. Chacun garde en tête le souvenir des « ABCD de l'égalité », ce dispositif pédagogique de lutte contre les stéréotypes de genre mis en place à titre expérimental en 2013 et abandonné un an plus tard à l'aune d'une virulente campagne de dénigrement orchestrée peu ou prou par les mêmes acteurs qu'aujourd'hui. « Depuis, la propagation des fake news s'est encore accrue », avertit Guislaine David. L'éducation nationale va devoir former les enseignants à ce sujet sensible et les soutenir en cas de contestation. »

